

XpertTime est une société d'Ingénierie de Projets Industriels et a ce titre intervient dans plusieurs domaines comme : Le transport et la logistique, le levage et la manutention, le courtage et négoce des déchets, tous les métiers qui touchent l'ingénierie. Ces conditions régissent donc les relations commerciales entre la S.A.S. **XpertTime** et le **CLIENT**.

1- Champ d'application

Les conditions générales de vente et de fourniture de services s'appliquent, sans restriction et sans réserve, à l'ensemble des prestations proposées par **XpertTime**. Sauf conditions particulières stipulées par écrit. Passer commande à **XpertTime** vaut acceptation pleine et entière des conditions générales de vente « **CGV** » et des conditions particulières qui seraient portées sur nos offres. Annexées à ces dernières, elles prévaudront, le cas échéant sur les conditions propres du **Client**.

2- Exécution des prestations

XpertTime s'engage à mener à bien tous travaux aux conditions qui sont portées sur le bon de commande signé par le **Client** et accepté par **XpertTime**. Le **Client** s'engage à apporter tous éléments à **XpertTime** utiles et nécessaires à la réalisation de sa mission. Pour l'exécution de certaines prestations, **XpertTime** se réserve le droit de faire appel à la sous-traitance. Ces tiers seront intégralement gérés par **XpertTime**. Certaines prestations sont assujetties à des obligations spécifiques et autorisation. **XpertTime** ne sera pas tenu de réaliser ces opérations en cas de non-obtention des dites autorisations.

3- Délais et livraison

Toute mission qui serait assujettie à la fourniture par le **Client** de documents et informations nécessaires à la réalisation de la commande ne pourra faire l'objet d'une obligation de délais que dans le cas où **XpertTime** sera en possession de tous les éléments nécessaires. Tous les produits contractuels de rapports et plans seront livrés directement au **Client** et en un seul exemplaire au format informatique « **PDF** ».

4- Obligations contractuelles

Les deux parties s'engagent à collaborer pour la bonne réussite du contrat. Le **Client** remettra toutes informations nécessaires à la bonne exécution de la prestation et au respect des délais. **XpertTime** s'engage à apporter ses meilleurs soins et mettre l'ensemble de ses moyens et compétences au service du contrat conformément aux règles de l'art.

5- Durée du contrat

Le contrat a une durée limitée dans le temps qui est clairement définie dans le bon de commande. Suivant le type de prestation le contrat pourra faire l'objet de « tacite reconduction » pour autant qu'elle soit prévue ou fasse l'objet d'un avenant à la commande.

6- Conditions tarifaires

Les prix des prestations (marchandises, services, ...) vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société **XpertTime** s'accorde le droit de modifier ses tarifs. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

7- Rabais et Ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société **XpertTime** serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

8- Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

9- Conditions de règlement

30 % à la commande si prestations d'études et/ou de fournitures.

70 % à la réception des prestations

Sur situation mensuelle pour prestation à réaliser sur plusieurs mois.

Les règlements pourront s'effectuer par chèque ou virement sur le compte bancaire d'**XpertTime**. Le **Client** s'engage à verser acompte et paiement conformément au devis et à la commande dans les délais prévus au contrat. Tout retard de paiement, fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de recouvrement en supplément des pénalités.

Ces sommes sont dues au lendemain de la date d'échéance portée sur la facture. Le taux de ces pénalités est de **5 fois** le taux légal.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. *Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*

10- Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement » l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société **XpertTime**.

11- Confidentialité et code déontologique

XpertTime s'engage à respecter la confidentialité des prestations réalisées et celle de ses **Clients** si une telle clause est mise en place. En l'absence, **XpertTime** pourra utiliser les données et le nom du client pour alimenter sa page de références.

XpertTime se réserve le droit de refuser toute ou partie d'une prestation qui ne serait pas en accord avec son éthique professionnelle et son code de déontologie.

12- Réserve de propriété et Propriété intellectuelle

La société **XpertTime** conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société **XpertTime** se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées. Le **Client** de fait est propriétaire de tous les éléments faisant l'objet du contrat. Toutefois cette propriété ne pourra s'exercer qu'au terme du paiements des prestations.

Tout moyen, outil, support, rédactions, études, ... apportés par **XpertTime** restent sa propriété intellectuelle.

Toute reproduction ou communication des documents d'**XpertTime** est interdite sans autorisation écrite et préalable de la Société. Toute utilisation des avis ou documents, hors du contexte auquel ils s'appliquent, ne saurait engager notre Société.

Le **Client** reconnaît à **XpertTime** le droit de citer le contrat au titre de ses référence.

13- Responsabilité et limitations

L'ensemble des services proposés par **XpertTime** est conforme à la réglementation et la législation en vigueur. Les prestations proposées, l'offre, les services sont donc évolutifs et **XpertTime** ne saurait donc être tenu pour responsable en cas de variation.

Pour Ses activités réglementées **XpertTime** s'appuie sur les contrats cadres s'ils existent et les réglementations spécifiques.

Dans tous les cas les responsabilités sont limitées aux montant portés par notre assureur. Le **Client** par l'acceptation de nos conditions renonce à recours au-delà de ces montants.

14- Force majeure

La responsabilité de la société **XpertTime** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

15- Juridiction/Tribunal

L'exécution des présentes conditions générales entre le Client et **XpertTime** relève du droit français. La résolution amiable sera une priorité dans le règlement des litiges qui opposeraient les parties. A défaut, le Tribunal de Commerce de Toulouse est seul compétant pour la résolution de tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du contrat.

Fait le :

à :

Signature du **Client** :